



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations avec  
les collectivités locales**

**Le Préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

**Arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n° 39 du 05 SEP. 2022  
portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public  
d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres**

**Vu** la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, et notamment ses articles 1 à 3 ;

**Vu** l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/N°107 du 4 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie du département de Seine-et-Marne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID77) » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°77 en date du 23 juillet 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 », par ajout de nouveaux membres ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°135 en date du 11 décembre 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 », par ajout de nouveaux membres ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°40 en date du 7 septembre 2020 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 », par ajout de nouveaux membres ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°16 en date du 5 mars 2021 portant modification, par avenant n°1, de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » et ajout de nouveaux membres ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n°60 du 8 octobre 2021 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

**Vu** la délibération N° AG-2022/06/16-1 de l'assemblée générale du GIP « ID77 » en date du 16 juin 2022, validant la liste des communes et des groupements de collectivités ayant sollicité, par délibérations, leur adhésion à « ID 77 » ;

**Vu** l'article 3.2 de la convention constitutive du GIP « ID77 » relatif aux membres adhérents ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » est modifiée par l'ajout de 36 membres adhérents (communes et groupements de collectivités) dont la liste figure en annexe 1 au présent arrêté.

**Article 2 :**

- Monsieur le Président du GIP « ID77 » ;
  - Madame la Présidente d'« Initiatives 77 » ;
  - Monsieur le Président d'« Aménagement 77 » ;
  - Monsieur le Président du « CAUE 77 » ;
  - Monsieur le Président d'« Act'Art » ;
  - Madame la Présidente de « Seine-et-Marne Environnement » ;
  - Monsieur le Président de « Seine-et-Marne Attractivité » ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont copie sera adressée pour information à :
- Monsieur le Président du conseil départemental de Seine-et-Marne ;
  - Madame la Directrice départementale des finances publiques ;
  - Monsieur le Directeur départemental des territoires.

pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture



Cyrille LE VÉLY

**NB :** Délais et voies de recours (en application du code des relations entre le public et l'administration)  
Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique dans les conditions décrites ci-après :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
  - soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 72 rue de Varenne, 75007 Paris ;
  - soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Melun dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre Ier du Livre IV de la partie réglementaire du code de justice administrative. En application de l'article R.414-1 de ce code, la requête, lorsqu'elle est présentée par un avocat, une personne morale de droit public autre qu'une commune de moins de 3 500 habitants ou un organisme de droit privé chargé de la gestion permanente d'un service public doit, à peine d'irrecevabilité, être adressée par voie électronique via l'application Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). En dehors de ces cas, elle peut également être saisie par courrier à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 Melun Cedex.
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

**ANNEXE 1 : Liste des communes et groupements  
de collectivités sollicitant leur adhésion à ID 77**

<u>EPCI à fiscalité propre</u>	<u>Siège social</u>	<u>CP</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>SIRET</u>
Communauté de communes de la Bassée-Montois	80 rue de la Fontaine - BP 13 - Bray sur Seine	77480	EPCI-FP	20004025100023
<b><u>COMMUNES</u></b>				
Commune de Augers-en-Brie	1 rue de la mairie	77560	commune	21770012900018
Commune de Balloy	Place de la mairie	77118	commune	21770019400012
Commune de Bussy-Saint-Georges	Place de la mairie	77600	commune	21770058200018
Commune de Cessoy-en-Montois	Place de la mairie	77520	commune	21770068100018
Commune de Champcenest	8 avenue des peupliers	77560	commune	21770080600011
Commune de Collégien	8 place Mireille Morvan - BP 80	77090	commune	21770121800018
Commune de Courtacon	1 rue de l'église	77560	commune	21770137400019
Commune de Faremoutiers	Avenue Victor Massoul	77515	commune	21770176200015
Commune de Giremoutiers	8 rue de Corbeville	77120	commune	21770206700018
Commune de Gouvernes	Place de la mairie	77400	commune	21770209100018
Commune de Guermantes	42 avenue des deux châteaux	77600	commune	21770221600011
Commune de Isles-les-Meldeuses	5 rue de la gare	77440	commune	21770261200011
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Place de la mairie	77570	commune	21770267900010
Commune de La Tombe	18 rue grande	77130	commune	21770467500016
Commune de Lognes	11 esplanade des droits de l'Homme	77185	commune	21770258800013
Commune de Lorrez-le-Bocage	1 rue Emile Bru	77710	commune	21770261200011
Commune de Meaux	Place de l'Hôtel de Ville BP 227	77107	commune	21770284400010
Commune de Meigneux	2/3 rue de l'église	77520	commune	21770286900017
Commune de Mouroux	Place de la mairie	77120	commune	21770320600011
Commune de Mousseaux-les-Bray	175 Grande rue	77480	commune	21770321400049
Commune de Noisy-Rudignon	16 rue Grande	77940	commune	21770338800017
Commune de Pommeuse	Avenue du Général Huerne	77151	commune	21770371900013
Commune de Saint-Germain-sur-Ecole	1 chemin des portes	77930	commune	215 0481300014
Commune de Seine-Port	7 bis rue de Melun la Baronnie	77240	commune	21770447700017
Commune de Sourdun	Place de l'église	77171	commune	21770459200013
Commune de Thénisy	5 place de la Mairie	77520	commune	21770461800016
Commune de Villeneuve-les-Bordes	Rue de Montigny	77154	commune	21770509400019
Commune de Vimpelles	7 bis de la Mairie	77520	commune	21770524300012
Commune de Voisenon	8 rue des Ecoles	77950	commune	21770528400016
<b><u>SYNDICATS ET AUTRES</u></b>				
SIVOM du Brasson	11 place de l'Eglise - Limoges Fourches	77550	établissement public syndical à vocation multiple	24770039600010
SIVOM de Conches-Guermantes	Rue Fort du Bois - Conches sur Gondoire	77600	établissement public syndical à vocation multiple	24770023000011
SMEAG Ile de Loisirs de Buthiers	Rue des Roches - Buthiers	77760	Syndicat mixte ouvert	25770296900011
SMEP PNR Brie et Deux Morin	2 rue du Merisier - Chailly en Brie	77120	Établissement public syndicat mixte	20003619200017
Syndicat Mixte des Eaux de Buthiers (SMERB)	7 rue des Roches - Buthiers	77760	Établissement public syndicat mixte communal	25770074000018
Syndicat Mixte Marne et rus du Pays de Meaux	2 place de l'Hôtel de Ville J. Chirac - Meaux	77100	Établissement public syndicat mixte communal	25770501200025

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI/N°39

pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture

Cyrille LE VÉLY